



PRÉFET DU BAS-RHIN

Communiqué de presse

Strasbourg,
le 18 août 2018

SÉCHERESSE – SITUATION DANS LE BAS-RHIN

Le comité sécheresse s'est réuni pour la deuxième fois ce vendredi 17 août 2018 afin d'analyser l'évolution de la situation de la ressource en eau dans le département du Bas-Rhin.

Les fortes températures relevées depuis le 24 juillet et les faibles pluies font que l'indicateur de l'humidité des sols se maintient dans les 10 % des sécheresses les plus sévères.

Ceci a pour conséquence que la **quasi-totalité des cours d'eau affichent des niveaux d'eau en légère baisse par rapport à la semaine dernière** et que le **niveau de la nappe phréatique d'Alsace reste stable en position basse**.

La situation reste préoccupante dans les secteurs suivants :

- dans le Sud et Sud-ouest du Bas-Rhin, sur la zone « Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette », qui reste en alerte renforcée.
- dans le Ried-Centre Alsace où plusieurs cours d'eau phréatiques continuent à montrer des signes d'assèchement. Le bassin versant de l'Ill reste en situation d'alerte.
- dans le Nord du département, la situation nécessite la vigilance pour la zone « Lauter, Sauer, Zorn, Moder » qui passe en situation d'alerte. Le cours d'eau du Seltzbach est en situation de crise.
- Le bassin versant de la Sarre passe en situation d'alerte.

Dans ce contexte climatique et hydrologique, **les mesures de restriction de l'usage de l'eau ont été maintenues ou renforcées selon les zones**.

- L'ensemble des usagers du département (collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers, etc.) sont invités à une **utilisation économe de l'eau**. Dans le secteur en alerte renforcée, le remplissage des piscines privées, le lavage des véhicules (sauf dans les stations professionnelles équipées d'un système de recyclage), le lavage des

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

voiries et des trottoirs (sauf pour raisons de salubrité publique), l'arrosage des pelouses et jardins (sauf arrosage manuel ou goutte à goutte), l'alimentation des fontaines publique en circuit ouvert sont interdits.

- Les collectivités et les entreprises doivent surveiller la **qualité de leurs rejets**, les cours d'eau étant plus sensibles aux rejets.

- Concernant les **prélèvements en rivière pour l'irrigation des cultures**,

- dans les secteurs en alerte « Lauter, Sauer, Zorn, Moder », « Sarre » et « Ill », les tours d'eau sont maintenus
- dans le secteur en alerte renforcée « Bruche, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette », l'irrigation des grandes cultures est interdite et les tours d'eau sont maintenus pour les cultures spéciales et maraîchères
- les volumes de prélèvements sont réduits par deux dans le Seltzbach et dans les cours d'eau phréatiques du Sud du département

- Les **bateaux de tourisme** qui empruntent les écluses doivent toujours être regroupés pour limiter le volume d'eau ainsi consommé.

- À l'aval d'Iffezheim, **les tirants d'eau sont limités à 2m** en raison de la baisse du niveau du Rhin.

Il n'est pas signalé de problème d'alimentation en eau potable sur le département.

Contact presse

Anne-laure MOSBRUCKER

Tél. : 07 72 34 91 14

Mail : anne-laure.mosbrucker@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est